



Le Breuil

République Française

DC-4

DECISION DU MAIRE DU 27 JANVIER 2026

OBJET : CONTRAT D'ENTRETIEN PARC CLIMATISATION

Vu la délibération du Conseil Municipal du 29 juin 2020, visée par Monsieur le Sous-Préfet d'AUTUN le 30 juin 2020, qui donne délégation à Madame CORDELIER Chantal, Maire, pour certaines dispositions de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la nécessité d'effectuer l'entretien du parc climatisation de la Commune,

Vu la proposition établie par la société FB ENERGIES pour l'entretien de six pompes à chaleur,

D E C I D E

Article 1 : De signer avec la Société FB ENERGIES – 4 Impasse du Breuil – 71200 LE CREUSOT, un contrat d'entretien pour six pompes à chaleur :

Article 2 : Le présent contrat est prévu pour une durée d'un an.

Article 3 : Le tarif annuel de ces prestations est de **2 109.60 € TTC**.

Certifié exécutoire pour avoir reçu à la Préfecture
et publié, affiché ou notifié le

29 JAN. 2026

Pour **LE MAIRE**, par délégation
Renaud VIBERT, DGS



Le Breuil, le 27 janvier 2026

Chantal CORDELIER
Maire

